

Bordeaux, le 8 avril 2025

Objet : Préavis de grève pour la journée du 14 avril 2025

---

Monsieur le Président,

La CFDT appelle l'ensemble des personnels des centres d'exploitation et du parc routier à une journée de mobilisation le 14 avril 2025 en faveur :

- D'un réel dialogue social avec les organisations syndicales concernant l'évolution du temps de travail des agents cités ci-dessus
- Du respect des agents : consultation des collègues sur l'évolution de leur temps de travail
- De la lutte contre l'épuisement professionnel : fournir les moyens nécessaires pour éviter la surcharge physique et morale de travail notamment en raison de la réduction des effectifs

Dans l'attente, et conformément aux dispositions de l'article L114-1 du code général de la fonction publique et aux articles L2512-1 à L2512-5 du code du travail, relatifs aux modalités de grève dans des services publics, je vous informe de la décision prise par notre organisation syndicale de **déposer un préavis de grève de 24 heures** pour le lundi 14 avril 2025, ce préavis couvrant les agents débutant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Dans l'attente de l'ouverture de négociations sur nos différentes revendications, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Le Secrétaire Général  
CFDT Interco 33



Fabrice CASAREGGIO